

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	François MOIROUD, Virginie GIROD, Laurence BOIRON, Patrick MILLION-BRODAZ,	Marie-Christine BAILET
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Nicolas VERGUET, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas ILBERT, André BOIS, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS, Patrick ROULAND	Monika WADOWIAK

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Didier PADEY, Claude LESAGE, Christian CEVOZ MAMI, Myriam FERRARI, Daniel TAIN

Excusés : Guy DUMOLLARD, Martine GOJON

Préalable : Le compte-rendu du précédent Comité syndical (23 juin 2022) est validé à l'unanimité.

1- Délibérations

➤ **Finances – Décision modificative relative au programme ALCOTRA** (Vice-Président P. REGALLET)

Dans le cadre du partenariat ALCOTRA, le SMAPS a perçu des recettes supplémentaires de 371 338,22€ pour Socialab qui n'ont pas été totalement inscrites au BP 2022.

Le SMAPS doit reverser une partie de cette somme aux partenaires (Arlysère, Coldiretti et Ville métropolitaine de Turin) et au délégataire (CC Val Guiers) qui n'a pas été inscrite au BP 2022.

Afin de pouvoir effectuer les versements aux partenaires et à la CC Val Guiers, il est nécessaire d'inscrire les crédits au compte 7477 puis de les transférer au compte 657358.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Compte 7477				300 000€
Compte 657358		300 000€		

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer et à prendre toutes les mesures correspondantes

➤ **SPL Eco mobilité** : Rapport de gestion => Reporté au prochain Comité syndical

➤ **En Avant Pays le Livre – Demandes de subventions 2023** (Département, Région, Conseil Savoie Mont Blanc et EPCI) (Vice-Président G. CAGNIN)

Le Vice-président rappelle que, tous les deux ans, le SMAPS sollicite des aides du Contrat départemental, du Conseil Savoie Mont-Blanc, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des contributions des communautés de communes dans le cadre de la manifestation littéraire « En Avant-Pays, le livre », dont la 7^{ème} édition aura lieu à l'automne 2023 sur le thème du « Temps ».

Les demandes pour 2023 sont analogues à celles des années précédentes. Pour assurer la mise en œuvre et la réalisation de cette manifestation, le SMAPS sollicite les financements de la DRAC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et des contributions des communautés de communes comme suit :

Intitulé	Coût prévisionnel	Département Contrat départemental	Région AURA	Conseil Savoie Mont-Blanc	Communautés des communes	Autofinancement SMAPS
En Avant-Pays, le livre 2023 « Le temps »	37 500 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €	9 000 €	11 500 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements correspondants auprès du Département de la Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Savoie Mont-Blanc et des Communautés de communes
 - **AUTORISE** le Président à signer et à prendre toutes les mesures correspondantes
- **Culture** : avenant à la convention avec l'AVIE pour la gestion du matériel => Reporté au prochain Comité syndical (Vice-Président G. CAGNIN)
- **Contrat départemental 2023** : demandes de subventions pour les postes et actions SMAPS 2023 (Vice-Présidente ML. MARCHAIS)

La Vice-présidente présente les fiches actions du Smaps pour lesquelles un soutien financier du Contrat départemental est sollicité. Elle rappelle que les montants sollicités sont analogues aux années précédentes et en accord avec les financements du nouveau Contrat départemental 2023.

Postes et activités concernés

- Tourisme et Patrimoine 26 000 €
- Culture 14 970 €
- Scot SIG 24 000 €
- Animation territoriale 80 000 €

Actions concernées :

- Actions lecture publique 2023 8 500 €
- Actions structuration des acteurs de la culture et communication 2023 5 000 €
- En Avant Pays le Livre 5 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les demandes de subvention à soumettre au Contrat départemental 2023 tels que présentés ci-dessus
 - **AUTORISE** le Président à signer et à prendre toutes les mesures correspondantes à ces demandes de soutien
- **Tourisme : Attribution et plan de financement du marché de formation : montée en compétence des acteurs du tourisme** (Vice-Président F. MOIROUD)

Le Vice-président rappelle le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'« Organisation d'actions de développement des compétences et de formations pour les acteurs touristiques du territoire du Pays du Lac d'Aiguebelette ». Il s'agit d'un **marché à bons de commandes** comprenant 14 lots indépendants.

Objet : Organisation de formations/Développement des compétences des acteurs du tourisme du Pays du lac d'Aiguebelette																	
OFFRES REÇUES et tableau de synthèse																	
Date limite : 24/06/2022 à 12:00																	
N° Pli	Nom	Date	Heure	LOTS & notes													
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	B2D Conseil (Lyon 69)	19/06/2022	15:20	8,93							8,83						
2	Akina Stratégies (Aix-en-Provence 13)	21/06/2022	13:07														
3	ID TOURISME (Grenoble - 38)	22/06/2022	15:08	8,90	8,42					8,57						8,10	
4	ID TOURISME 2 (doublon)																
5	AFRAT (Autrans - Vercors 38)	23/06/2022	10:54	9,40	9,00	9,30		9,30	8,50	9,60				9,10		9,30	
6	LOGITOURISME (Lons le Saunier 39)									8,71		9,10					
7	DIVINEMENT BON + BEETIC (Lot 4) Combe de Lancey 38 + Montauroux 83	22/06/2022	12:41				9,00										
8	DIVINEMENT BON - F SCHMIDT (Lot 6) (Belledonne - Combe de Lancey 38)								9,01								
9	PSYKREA (Lyon)	24/06/2022	10:38													4,99	
	Offre non conforme (lot incomplet)																
	Lot complet et conforme au CCTP																
	X Proposition retenue																

Le Vice-président indique la réception de 8 candidatures pour ce marché suite à l'avis d'appel à la concurrence et au délai de réponse fixé au 24 juin 2022.

Les lots 8, 10, 12 et 13 se révèlent infructueux avec aucune offre formulée. L'offre de la société Akina Stratégies ne comprend pas de lots entiers et ne répond donc pas aux critères fixés par la consultation.

Une analyse de l'ensemble des dossiers recevables a été réalisée selon les critères de jugement des offres énoncés dans le dossier de consultation.

Une commission composée des VP tourisme des 3 EPCI s'est réunie vendredi 23 septembre pour l'analyse des offres et propose une attribution par lot comme suit :

Lot	Type de prestation	Prestataire	Montant € TTC
1	Mise en réseau des acteurs	AFRAT	8400
2	Compréhension de l'écosystème touristique et de la Destination	AFRAT	4100
3	Mieux connaître et promouvoir la destination et sa structure pour un accueil réussi	AFRAT	4070
4	La connaissance des clientèles	Divinement Bon	12 060
5	La valorisation d'une destination écotouristique	AFRAT	2050
6	Le slow tourisme et sa mise en oeuvre opérationnelle	Divinement Bon	2150
7	L'accompagnement des prestataires / porteurs de projets dans la conception de produits éco touristiques	AFRAT	5450
9	La communication	Logitourisme	15 250
11	Gouvernance et pilotage stratégique d'une destination	AFRAT	5900
14	La mise en oeuvre de la transition écologique	AFRAT	3250
		TOTAL	62 680

Plan de financement prévisionnel 2022 - 2023 - 2024	Leader	50 144	80%
	Autofi 3 CC	12 536	20%
	TOTAL	62 680	

Les premières actions pourront démarrer à l'automne 2022 pour se poursuivre sur 2023 et au premier semestre 2024. L'organisation et les inscriptions seront gérées par les OT. Un planning sera établi.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution des 8 lots du marché selon le tableau ci-dessus pour un montant total de 62.680 € TTC
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **APPROUVE** la demande de subvention LEADER à hauteur de 80 %
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces administratives relatives à la mise en oeuvre du marché

➤ **Candidature au dispositif Montagne 4 saisons pour faire suite à Territoire d'excellence pleine nature (TEPN) (Vice-Président F. MOIROUD)**

Le Vice-président indique l'échéance de notre labellisation régionale au titre du dispositif Territoire d'excellence de pleine nature. Ce dispositif « dérogatoire » doit s'inscrire dans l'un des nouveaux appels à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il est proposé de candidater pour une extension du dispositif « Montagne 4 saisons » aujourd'hui opérationnel à l'échelle du PNR de Chartreuse.

Ce dispositif Montagne 4 Saisons permet de mobiliser des financements de la Région pour des projets touristiques permettant la création de nouvelles activités sur au moins 2 saisons. La nature des projets éligibles permet de solliciter des financements sur les dossiers préalablement listés dans le dispositif Territoire d'excellence de Pleine nature. Ces projets doivent répondre à des objectifs de transition énergétique et écologique, d'adaptation au changement climatique, d'élargissement de la saison estivale, de préservation de l'environnement, de développement économique dans un contexte concurrentiel...

Le territoire ainsi labellisé pourra déposer des dossiers au fil de l'eau et solliciter un accompagnement financier suivant les taux et plafonds suivants :

Pour l'ingénierie :

- 50 % maximum pour les porteurs de projet privé et public
- Plancher de dépense éligible : 5 000 euros HT.

Pour les investissements :

- 30 % maximum pour les porteurs de projet privé
 - 50 % maximum pour les porteurs de projet public
- Plancher de la dépense éligible : 20 000 euros HT

Tout dossier devra préalablement être validé par le Comité de pilotage animé par le Chef de file, en l'occurrence le Parc naturel régional de Chartreuse. L'animation technique des projets sur les Communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard pourra être assurée par le SMAPS en lien avec le PNR de Chartreuse. Ce comité de pilotage devra intégrer un membre des 2 Communautés de communes de Yenne et de Val Guiers (Vice-Président au tourisme).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la candidature au dispositif tel que présenté ci-dessus, pour intégrer Montagne 4 saisons
- **APPROUVE** la demande d'extension de ce dispositif aux EPCI de Yenne, du Val Guiers et du lac d'Aiguebelette
- **ACCEPTÉ** de conserver le PNR de Chartreuse comme chef de file
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif

➤ Natura 2000 : demandes de subvention pour 2023 (Vice-Présidente ML. MARCHAIS)

Cette demande concerne le financement de l'animation territoriale sur les sites N2000 du territoire.

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard porte l'**animation du site Natura 2000 S01 « Réseau des zones humides, pelouses, boisements et falaises de l'Avant pays savoyard »** suivant une convention cadre signée avec les services de l'Etat.

Le site Natura 2000 est classé à la fois pour les habitats naturels et les espèces, et en Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux. Une dotation annuelle est fixée par la DREAL pour l'animation et le suivi du site (administratif, scientifique, technique, communication, études...).

Pour l'année 2023, dans la continuité de l'année 2022, il est proposé de consacrer un temps d'animation correspondant à 364 heures de missions.

Au-delà des aspects liés à la gestion administrative, cette animation doit permettre :

Un suivi et un accompagnement des actions suivantes, sur les sites Natura 2000 :

- Organisation des **animations** grand public et auprès des **établissements scolaires** (1 à 2 écoles à définir annuellement), et de **chantiers participatifs** ne nécessitant pas de travaux (ramassage, arrachage, tailles..., plantations...)
- **Concertations sur le terrain** avec les acteurs/usagers/exploitants (ex. enjeux sur la Méline en aval des lacs de Chevelu, concertation avec clubs de vol libre, ...),
- **Suivi des inventaires et actions** de partenariats (LPO, autres...).
- Une **action** plus proche du **terrain** avec l'ensemble des communes concernées : accompagnement d'actions et/ou de projets communaux
- De **mobiliser des appels à projets** complémentaires pour des projets communaux et/ou intercommunaux en lien avec les sites Natura 2000 (ex. projet de valorisation du marais de Lagneux : mare, sentier botanique, table de lecture...)
- De mobiliser et animer le **comité de pilotage** 2 à 3 fois par an (visites terrain et conférences)

Voici le détail des coûts prévisionnels d'animation du site pour l'année 2023 :

Coût en €

Avant Pays Savoyard (SMAPS) - Administratif, animation et suivi actions

*Indemnités + Frais de poste + frais de déplacements
ou formule externalisée*

10 774,09€

Prestations externalisées

Accompagnement scientifique (Cen SAVOIE) – environ 25 jours

*Accompagnement du SMAPS pour l'animation du site
Réalisation de suivis scientifiques
Suivi de travaux sur sites Natura 2000*

12 500 €

Animations Natura 2000 – écoles – grand public (<i>prestations FNE + autres</i>)	4069 €
Convention de coopération – LPO Savoie	2750 €
Equipements pédagogiques de site(s) (marais des Lagneux, lacs et marais de St-Jean-de-Chevelu)	6500 €

TOTAL	36 593,09 €
--------------	--------------------

La répartition financière et le détail action par action reste estimatif, à valider lors du prochain Comité de pilotage et à affiner lors de la mise en œuvre opérationnelle. Les coûts de cette animation sont couverts à 100 % (50 % Etat, 50 % Europe).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le tableau prévisionnel des dépenses affectées à la mission Natura 2000 pour l'année 2023 pour un montant total de **36 593,09 €**
- **SOLLICITE** les financements de l'Etat (MEDDE) à hauteur de 50 %
- **SOLLICITE** les financements de l'Europe (Feader) à hauteur de 50 %
- **MANDATE** le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette animation.

➤ **Leader : Demandes de subventions pour l'animation gestion 2023 et 2024** => reporté au Comité d'octobre, Les informations relatives aux ressources humaines dans la nouvelle programmation ne permettent pas encore de se positionner.

2- Actualités

- **Rapport d'activité 2021** : Présentation du rapport d'activité du SMAPS pour l'année 2021 et de ses perspectives. Il est proposé aux membres du CS de prendre connaissance du bilan avec une possibilité de transmettre leurs remarques jusqu'au 4 octobre. A compter de cette date, le bilan sera validé par l'ensemble des élus et mis en ligne sur le site internet.
- ⇒ **Zoom sur LEADER** : Il est rappelé aux élus les prochaines dates de COPIL (14/10 puis 07/11) ainsi que la liste des membres qui le compose : 1 élu par GAL + 1 élu par EPCI
Pour le SMAPS il s'agit de Christophe Veuillet pour le GAL APS, Paul Regallet pour la CCVG, André Bois pour la CCLA et François Moiroud pour la CC de Yenne. Le Président du SMAPS est convié à chaque COPIL.
- ⇒ **Zoom sur le CTS** : C'est plus de 730 000 euros de financement sur l'Avant Pays Savoyard qui ont été portés par le CTS. Le Département a lancé le Contrat départemental depuis le mois de juin 2022. Le prochain COPIL est programmé le 10 novembre et il est rappelé de déposer les dossiers au plus tard le 15/10.
- ⇒ **Zoom sur la Mobilité / Avelo2** : Rappel de la candidature en juin 2021 et lauréat à l'automne. C'est un outil qui permet d'accompagner la politique cyclable engagée avec le Schéma Directeur Cyclable sur l'APS sur 4 axes.
- ⇒ **Vie de la structure** : Ressources humaines et budget 2021. Un point est fait sur les mouvements et recrutement au sein de la structure avec une belle évolution et une solution de mutualisation.
- ⇒ **Retour sur les subventions obtenues** : C'est plus d'1 M€ de subventions qui a été obtenu au bénéfice de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS et autres bénéficiaires publics et privés) en 2021.
- ⇒ **Le rapport d'activité est consultable sur le site internet et envoyé par lien mail à l'ensemble des communes du territoire.**

➤ **Fonds européens :**

- ⇒ **Leader** : actualité et perspectives pour la nouvelle programmation **GAL Entre lacs et montagnes** : par Le Président du GAL, Christophe Veuillet et la Directrice Armelle Devinant. (Annexe 1)

Carte des partenaires - Rappel des 3 thèmes : CENTRES BOURGS – TOURISME – EMPLOI

- Réinvestir les centralités en milieu rural, pour tendre vers la sobriété énergétique
- Développer le slow tourisme : tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines
- Favoriser les emplois durables et non délocalisables, liés aux ressources et aux besoins du territoire

L'Arbre des objectifs (Annexe 2) et les fiches actions sont en cours de rédaction pour un dépôt de la candidature en fin d'année.

Il est rappelé que le montant alloué pour le GAL n'est pas encore connu et que les réunions se poursuivent d'ici la fin de l'année : prochain COPIL le 14 octobre à 17H00 avec une proposition de deux scénarios sur la gouvernance et un autre COPIL le 7 novembre à 18h00 en visio.

- **Alcotra :**

Programmation actuelle :

- ⇒ Fin de programmation en juillet 2022 pour Innovlab (entreprises et jeunesse – CCLA et CCVG) et Explorlab (tourisme – CCLA ET CCVG)
- ⇒ Poursuite sur Socialab (Social et services à la population – CCVG) jusqu'en juin 2023

Nouvelle programmation : dépôt des candidatures au 15/12/22 – nouveau dispositif avec des opportunités sur 3 ans

2 sujets potentiels : en bref, titre des actions pressenties

- ⇒ **Autour de la santé :** l'ARS est consulté pour vérifier la faisabilité et optimiser les contenus proposés
 - Interconnaissance et coordination entre acteurs médico-sociaux (en lien avec les CPTS)
 - Marketing territorial pour attirer des acteurs médico-sociaux
 - Travail propice à la mobilisation et valorisation des bénévoles
 - Actions en faveur du maintien à domicile avec solutions innovantesMaitrise d'ouvrage par chaque EPCI

- ⇒ **Autour de la mobilité :**

- TAD Transport à la Demande Solidaire et développement d'un modèle économique correspondant
- Plan de Déplacement des Entreprises PDE : dans les ZA principales
- Jeunesse et bourgs centres : solutions de mobilité pour les déplacements vers écoles, collèges
- Autour des gares
- Communication et sensibilisation

Maitrise d'ouvrage : Smaps avec des actions sur les territoires des 3 EPCI

Le cadre d'intervention est un peu différent du programme Alcotra actuel :

- Projets simples (et non pas intégrés), c'est-à-dire thématique unique par projet avec un nombre de partenaires réduit (minimum 2, souvent autour de 4)
- Pas de délégataires possibles, d'où la maitrise d'ouvrage proposée aux EPCI sur le thème Santé
- 2 à 3 M€ par projet

Ce qui ne change pas :

- Partenaires : Franco-italien avec Ville métro de Turin + Coldiretti + Alrysère comme SOCIALAB
- Durée : 3 ans, de 2023 à fin 2025

Il est rappelé la nécessité de réagir très rapidement, avec prise de décisions au moins de principe de la part des EPCI et du Smaps pour la mi-octobre

Contacts prévus avec les VP social et mobilité des EPCI + DGS de chaque EPCI par thématique

André Bois indique que sur le thème Santé, il existe d'autres possibilités de financements autour de la création de structures avec un objectif d'accès au soin. Il demande si un double financement est possible. Une réunion d'information sur les SAS – SPTS aura lieu le 24 novembre. (Source André BOIS)

Une note sur ces deux projets sera envoyée par Armelle Devinant aux VP social et mobilité des EPCI + élus du CS

3 **Agriculture :** présentation du groupement d'employeurs par la Maison et la Chambre d'agriculture
Reporté au Comité syndical du mardi 06 décembre à 18h30

3- Questions diverses

- **ALCOTRA - Présentation des vidéos ExplorLab et InnovLab (présentée lors du séminaire du 9 juin 2022)**
- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 23 juin 2022 :** 7 Juillet et 8 septembre

Délibérations prises au Bureau du 07 juillet 2022

- **Leader** : Demande de subvention LEADER - Soutien préparatoire à la candidature 2023-2027
- **Modification de l'avenant à la convention d'occupation des locaux « Pravaz »** pour les missions de Marie Payart au titre de Auvergne Rhône Alpes Entreprise en Avant Pays Savoyard
- **Avis sur la modification du PLU** de Saint-Jean de Chevelu

Le SMAPS a été destinataire du projet de modification simplifiée du PLU de Saint Jean de Chevelu le 15/06/22

La modification porte sur le patrimoine, l'activité économique et le stationnement. Les élus décident d'émettre une réserve sur l'évolution des destinations économiques et commerciales dans la zone Ue, celle-ci n'étant pas cohérente avec l'orientation du PADD relative à la centralité de la commune. Plusieurs remarques relatives aux changements de destinations et à leur impact sur les ressources, ainsi que l'évolution de la destination hébergements touristiques sont émises.

- **Audit scénographique et ingénierie culture pour les salles polyvalentes du territoire de l'Avant Pays Savoyard**

Afin de pallier au manque d'équipements culturels, le Syndicat propose de contribuer à l'amélioration des salles polyvalentes en mettant en œuvre un audit scénographique et d'ingénierie culturelle. Il est proposé de se concentrer dans un premier temps sur les salles pouvant accueillir une jauge suffisante en matière de spectateurs : Novalaise, Yenne et Saint Genix Les Villages.

Cet audit répond au besoin de montée en gamme d'équipements existants, régulièrement soulevé par les élus, partenaires et habitants du territoire, afin de pouvoir accueillir des spectacles nécessitant davantage de moyens.

La commune de Novalaise avait à ce titre adressé un courrier d'attention au SMAPS en février 2022.

Après consultation, le devis retenu est celui de Crea Factory portant sur ces 3 salles pour un montant de 15 000 € HT.

Un dossier de subvention pourra être déposé au CTS, associé à une demande de démarrage anticipée de l'audit.

Les deux communes de Yenne et Saint Genix les Villages seront contactées pour vérifier leur intérêt pour cette démarche.

La délibération porte sur la mise en œuvre de l'audit, la validation du devis de Crea Factory, la sollicitation des demandes de subventions et la demande de démarrage anticipé.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord sur l'ensemble des délibérations présentées ci-dessus

Une première rencontre a été organisée avec Crea Factory sur place avec les élus pour anticiper

Délibérations prises au Bureau du 08 septembre 2022

- **TEPOS – Validation de la convention partenariale Contrat chaleur renouvelable avec Grand Lac (GL)**

Définir les modalités de fonctionnement entre GL et l'APS – Suite aux échanges avec la préfecture, recommandation d'une convention partenariale validée. Instruction en cours avec l'ADEME. Changement dans les modalités juridiques et mise en place d'un COPIL.

- **MOBILITE – Validation de la candidature à l'AMI – Appel à Manifestation d'Intérêt – Avenir Montagne Mobilité – Déplacement accompagné.**

Mise en place du déplacement accompagné avec déploiement à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard. Coordination de la candidature par le SMAPS.

Il s'agit d'un portage des projets par chaque collectivité avec un soutien d'un chargé de mission au niveau ingénierie, financement et administratif.

- **CULTURE – Demande de financements dans le cadre de la Convention Territoriale Artistique et Culturelle (CTEAC) 22-2023**

Demander de financement au CTS dans le cadre la politique culturelle 2023.

Modification de la délibération sur l'audit en scénographie et ingénierie des salles polyvalentes du territoire. Correction du montant HT pour prendre en compte le montant TTC.

Demander de subventions relatives à l'audit des salles polyvalentes.

- **TOURISME – Marché montée en compétence des acteurs du tourisme**

Rappel de la consultation des offres sur le programme de montée en compétences sur les acteurs du tourisme.

Le Comité syndical a bien donné délégation au Bureau pour trancher sur les marchés qui sont intégrés au budget sans limite de montant.

Report de la présentation de l'analyse des offres et choix des prestataires avec les élus : vendredi 23/09 à 14h15

Délibération reportée. Elle sera présentée au prochain Comité syndical.

- **DISPOSITIFS CONTRACTUELS – Avenant de clôture du CTS 3G (2014-2022)**

Il s'agit de valider la répartition finale du CTS par rubrique selon les réalisations d'actions.

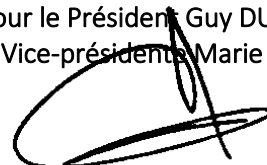
Le CTS 2014-2022 a apporté 6.5 M€ au territoire.

Signature du Contrat Départemental : jeudi 27 octobre à 11h00 au Gymnase de Saint-Genix-les-Villages

Ces 4 délibérations sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau le 08 septembre 2022

- **Prochaines réunions du Comité syndical** : 27 octobre et 6 décembre à 18h30

Pour le Président **Guy DUMOLLARD**
La Vice-présidente **Marie Lise MARCHAIS**



ANNEXE 1

Projet de périmètre GAL Entre Lacs et Montagnes



Limites administratives

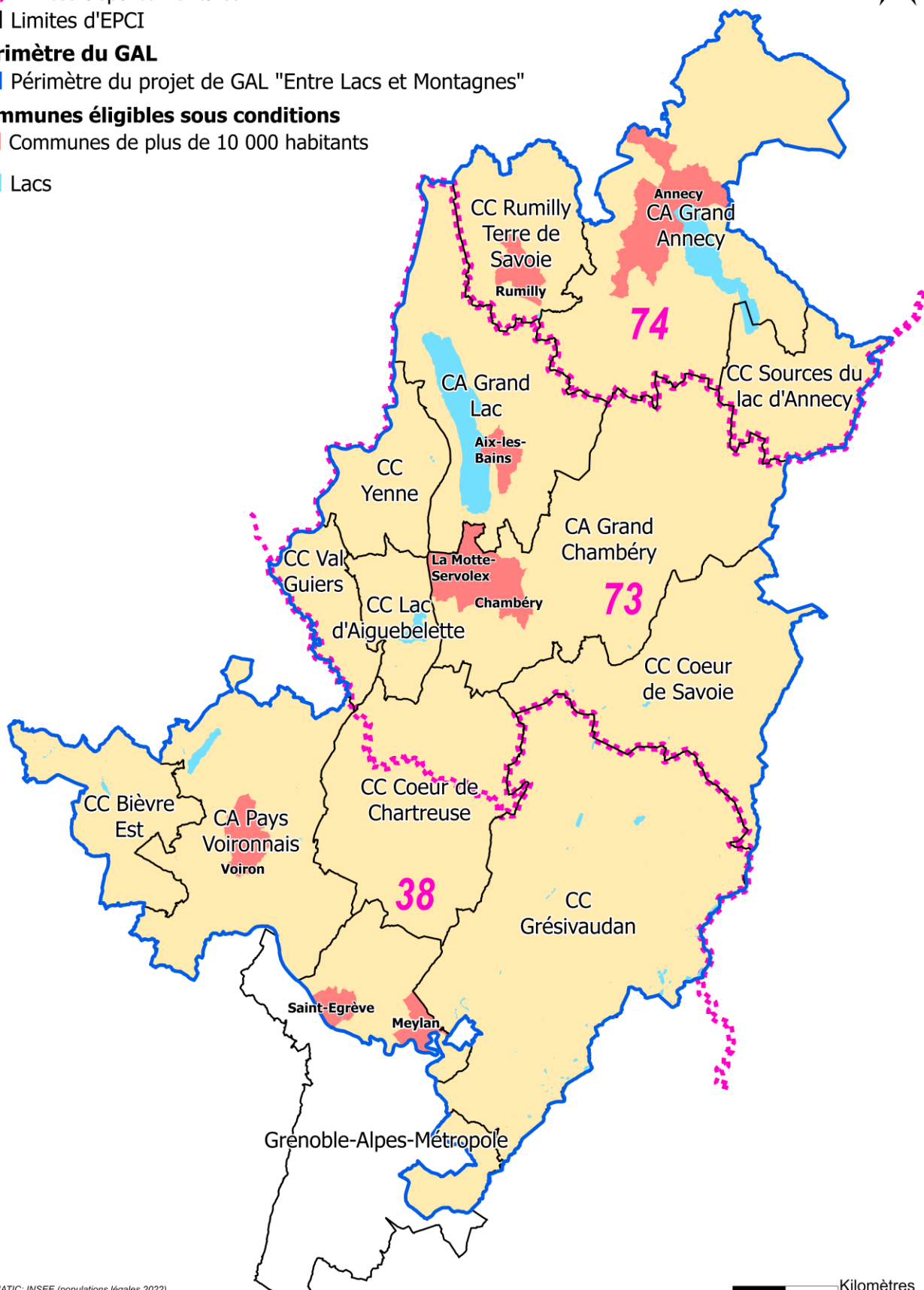
- Limites départementales
- Limites d'EPCI

Périmètre du GAL

- Périmètre du projet de GAL "Entre Lacs et Montagnes"

Communes éligibles sous conditions

- Communes de plus de 10 000 habitants
- Lacs



Sources: BANATIC, INSEE (populations légales 2022)
Carte réalisée par le SMAPS le 29/08/2022

0 5 10 Kilomètres

ANNEXE 2

L'arbre d'objectifs :

L'arbre d'objectifs permet de visualiser simplement la Stratégie Locale de Développement pour le territoire « Entre Lacs et Montagnes ». Cette stratégie est issue de la Rencontre Territoriale LEADER du 23 juin, et se situe bien aux croisements des enjeux du territoire ET du cadrage régional.

A partir du levier de développement essentiel du territoire pour les prochaines années, la stratégie est déclinée en objectifs stratégiques (ce que l'on vise) et objectifs opérationnels (ce que l'on va faire).

Chaque Objectif Stratégique sera ensuite décliné en fiche action.

